



Syndicat Vaudois des Maîtres-esses
de l'Enseignement Professionnel
Case postale 1397
1001 Lausanne

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle SVMEP

du 12 mars 2009 (Stand Vernand)

Partie I : Partie informative – DECFO

19h10 : bienvenue et listes des excusés et lecture du message d'excusé de Christian Léchenne, ainsi que le message de Beat Muheim (président de l'association des doyens) par Cyril Curchod, président.

Mention des PV et documents officiels distribués aux membres présents.

Mention de l'ordre du jour : DECFO, le décapage et la maturité professionnelle sont annoncés.

Cyril : récapitulation de l'historique de la mise en route de DECFO et des négociations entre syndicats et du Conseil d'Etat (réévaluation de la classification des enseignants).

Rappel du début des procédures de recours à DECFO suite à la réception des avenants au contrat. Le syndicat a recherché les inégalités de traitement entre les catégories d'enseignants du secteur professionnel. Mention du nombre de recours déposés au TRIPAC à cette date. Mention aussi du recours spécifique lié aux enseignant-e-s de bureautique. Le cas des enseignants à l'OPTI qui démontre toutes les incohérences du système DECFO.

Cas des maîtres B qui sont en chaîne 144, qui souhaitent passer en chaîne 145 afin de bénéficier d'une promotion. Idem pour les profs de sport.

Mention des cas particuliers, tels que les personnes dont les titres pédagogiques ne sont pas reconnus.

Etape numéro 1 du syndicat : commencer la défense des recours auprès du TRIPAC avec un cas exemplaire. Il s'agit d'un maître C.

Etape numéro 2 : attaque du décret auprès de la cour constitutionnelle.

Demande de soutien de la part des membres de la salle pour accompagner les personnes qui déposent des recours auprès du TRIPAC, afin que personne n'aille seul au tribunal.

Aristides : il y a 2000 recours déposés au TRIPAC, donc l'appareil judiciaire est devant une masse de travail difficilement gérable (pour le syndicat et pour le tribunal). Explique l'avantage d'être en transition directe, car au TRIPAC on peut faire appel à des témoins et exiger que le Conseil d'Etat produise des pièces pour expliquer les zones d'ombres de la procédure DECFO.

Annonce d'une journée d'informations pour le mois de mai concernant les plaignants. Il y aura aussi en perspective des journées de formation afin de soutenir les personnes qui ont déposé un recours.

Explication des cas de jurisprudence. Exemple avec un prof B qui obtiendrait gain de cause (passage de classe 11 à 12), cela ouvrirait la brèche pour les autres maîtres B. Annonce que les procédures auprès du TRIPAC seront longues et probablement pénibles, donc appel au soutien de tous. Le but est d'obtenir une égalité de traitement pour tous les enseignants.

Mention du rôle de la FSF et de certains de quelques députés pour faire passer DECFO « à l'aveuglette ».

Situation explosive, car il serait possible de demander que des salariés perdants dans le nouveau système puissent repasser dans leur ancienne classification.

Prise de parole d'une personne de la salle

Il faudrait faire payer le travail fourni par les membres du comité.

Cyril : augmentation de 20% du nombre d'affiliés à la SVMEP, mais aucune volonté de se faire rétribuer.

Autre personne : remerciement du travail fourni pour les profs d'OPTI. Prise de conscience au sein de l'OPTI du bien fondé du mouvement syndical.

Angèle : mentionne le travail fourni par les enseignants aussi. Souvent ils ont signalé les incohérences. Travail nécessaire et utile.

Salle : beaucoup de questionnements dans les établissements concernant les échelons (ancienneté reconnue).

Cyril : il est possible de faire recours jusqu'en décembre 2009 sur le cas des échelons. Il y a déjà une procédure lancée par la SVMS. Beaucoup de faille dans le système de calcul de l'échelon.

Aristides : confirme cela et tient à signaler qu'il est très difficile de recourir contre l'échelon. Il s'agira d'un cheminement juridique différent de celui de DECFO. Aristides mentionne aussi la discrimination que le système fait subir aux femmes (le calcul des années d'ancienneté). Annonce qu'un procès est déjà lancé à ce propos (cas des enseignantes de gymnase). Un autre procès sur la même problématique est lancé pour défendre le droit des nettoyeuses. Mentionne que l'on peut attaquer uniquement à partir de la situation d'engagement initial, attaquer l'échelon en tant que tel n'est pas possible.

Cyril : cas des caisses de pension, manque d'infos pour l'instant.

Aristides : annonce que le 30 mars, il y aura une séance d'information concernant la problématique des caisses de pension.

Il ne faut pas hésiter à faire appel à la protection juridique que des collègues enseignants auraient signées. Le syndicat souhaiterait que les délégués transmettent les infos au syndicat à ce sujet.

José : présente la problématique de la nouvelle maturité professionnelle. Malgré la qualité de l'enseignement en filière maturité (selon M. Berthoud) notamment bonne réussite des élèves en HES par la suite. M. Imboden souhaite modifier la structure et le contenu des maturités professionnelles. Dans la nouvelle mouture des branches, tels que l'histoire disparaîtront. Cela se fait à l'avantage des branches techniques. Les sciences humaines sont de fait exclues de la nouvelle mouture de la maturité professionnelle. Cela se fait à contre courant de ce qui se fait au niveau universitaire (exemple : EPFL et collège des humanités). Pour l'instant rien n'est accepté, mais il

faut être prêt à se battre pour que cette nouvelle formation ne passe pas car elle représente un appauvrissement de ces filières.

François : historique du refus à cette nouvelle maturité « interdisciplinaire ». la plupart des cantons ont rejeté la première mouture de la maturité professionnelle. M. Imboden aura pris note et annoncer qu'il y aurait eu des consultations afin de redessiner les contenus de la nouvelle maturité professionnelle. M. Imboden a présenté une nouvelle mouture sans procéder à aucune consultation. Appelle les personnes présentes à interpeller les directeurs d'établissements afin de savoir quelle position ils prendront face à cette nouvelle maturité professionnelle. Il faudrait aussi envoyer des e-mails à M. Berthoud pour qu'il défende la maturité pro actuelle auprès de la cheffe de département.

Aristides : attaquer la formule actuelle de la maturité professionnelle c'est attaquer nos élèves, leur formation et leur fermer l'accès à certains types de formations.

Partie II : Partie statutaire

Angèle : mention du PV et annonce des problèmes de santé de Régis. S'excuse du fait que le PV de l'année précédente soit très succinct.

Acceptation du PV, sauf 4 abstentions.

Aristides : situation du comité. Souhait exprimé : dans un future proche, pourquoi pas une présidente.

Modification des statuts, Art 19 alinéa 1. La phrase suivante a été ajoutée *Des exceptions peuvent être décidées par l'Assemblée générale*. Acceptation à l'unanimité, moins une abstention.

Monique : présentation des comptes du syndicat. Les comptes portent sur 15 mois. Puisque de nombreux procès vont être lancés au cours de l'année, il est nécessaire de s'assurer de bonnes liquidités. Proposition d'augmenter les cotisations de 10 francs par année (pour les CDI) et de 5 francs pour les autres membres.

Acceptation de l'augmentation des cotisations à l'unanimité, sauf 2 abstentions.

Les vérificateurs de comptes félicitent le travail et confirment les chiffres présentés par Monique Chollet. Ils souhaitent que les comptes soient approuvés. Tous les membres de l'assemblée acceptent les comptes à l'unanimité.

Cyril et Aristides : il faut créer une nouvelle publication. L'ancien journal cesse d'exister.

Monique : appel à nommer de nouveaux vérificateurs de compte. Deux personnes doivent se nommer. Michel Cavin, premier vérificateur et 2^{ème} vérificateur Ogay Philippe, puis premier suppléant Philippe Somsy et 2^{ème} suppléant, Stéphane Delaporte.

Election à l'unanimité du président : Cyril Curchod.

Election à l'unanimité de la nouvelle caissière : Agueda Gómez. Monique Chollet remettra la comptabilité au cours de l'été.

Membres du comité du SVMEP : Cyril Curchod (président), Aristides Pedraza, Monique Chollet, Régis Wieland, Angèle López (Angèle López), José Pernas et Agueda Gómez (caissière). Election à l'unanimité des membres du comité.

Partie III : divers

Monique : Annonce des départs et décès au sein du syndicat.

Marc : parle du cas des assurés et mentionne qu'il n'y a aucune augmentation des primes d'assurances. Nb d'assurés auprès de la collectivité SUPRA.

Cyril : proposition d'organiser l'assemblée générale au printemps. Cette suggestion est acceptée.

Fred : appel à de futurs membres pour soutenir un comité qui souhaite que le terrain à vendre par les CFF dans les alentours de Lausanne, soit racheté par la collectivité publique afin de faire construire des locaux d'utilité publique (crèches, locaux de réunion, etc.)

Proposition d'organiser les assemblées dans les lieux accessibles par transport publique. Ajouter une espace co-voiturage pour venir aux assemblées.

Fin de l'assemblée : 21 heures.

Au nom du comité du SVMEP

Cyril Curchod